

ARTICLE 1 – PRESENTATION

LT2S – Gaëlle TEYSSIER (ci-après « LT2S ») est une micro-entreprise dont le siège social est situé à Eveux (France).

Les Conditions Générales de Ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise LT2S – Gaëlle TEYSSIER, située à Eveux, SIRET 52426280500012, représentée par Gaëlle TEYSSIER en qualité de Consultante Administrative et Formations indépendante. LT2S a pour objet la conception, l'organisation et la réalisation de prestations de formations en entreprises et pour les particuliers.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84691868069 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre LT2S et le Client. Elles s'appliquent à tous les services dispensés par LT2S et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

Le terme « Client » désigne la personne morale ou physique signataire de la commande, objet du service.

LT2S se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.lt2s.fr. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LT2S, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que LT2S ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de LT2S, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet du Prestataire ne sont donnés qu'à titre indicatif.

ARTICLE 3 – APPLICATION

3.1 Toute prestation de conseils et de formations fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par LT2S. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

3.2 Les Conditions Générales de Vente en vigueur prévalent sur toutes conventions ou dispositions contraires et notamment toutes conditions générales d'achat du Client. Elles annulent et remplacent les conditions générales de vente ayant pu régir des relations antérieures entre les Parties.

Toute commande de Services implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente. Toutes clauses dérogatoires ou complémentaires à ces Conditions Générales de Vente devant pour être valables, être préalablement constatées par écrit et acceptées par LT2S – Gaëlle TEYSSIER.

Les présentes Conditions Générales de Vente, les commandes et leurs avenants éventuels constituent l'intégralité des documents contractuels faisant foi entre les Parties.

LT2S – Gaëlle TEYSSIER se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des Conditions Générales de Vente. En pareille hypothèse, la nouvelle version des Conditions Générales de Vente s'appliquera aux commandes de Produits passées postérieurement à leur publication.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

ARTICLE 4 - LIEU D'EXÉCUTION

Les prestations proposées seront réalisées dans les locaux de l'entreprise LT2S au 147 rue de la Comète – 69210 EVEUX en télétravail. Cependant, elle a la possibilité de se déplacer sur site dans les locaux de sa clientèle après accord des deux parties. Les sessions de formations peuvent également être effectuées dans un espace de coworking de proximité après accord des deux parties.

ARTICLE 5 - MODALITES ET DOCUMENTS

5.1 La proposition et les prix indiqués par LT2S sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par LT2S d'un bon de commande et/ou devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande et/ou devis.

La signature du bon de commande et/ou devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par LT2S à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Pour chaque action de formation :

- une convention est établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail. Elle est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

ou

- Un contrat de professionnalisation est établi selon les articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail. Il est à

retourner par le client, signé avec la mention « bon pour accord ».

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Dans l'hypothèse où la formation en présentiel se déroulerait chez le Client, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, LT2S ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement

Une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émergence et les résultats des évaluations peuvent lui être fournies.

LT2S inclus dans chaque action de formation, un suivi gratuit post formation durant 3 mois à partir de la date de fin de la formation.

ARTICLE 6 - PRIX

6.1 Les prix de LT2S sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

6.2 LT2S, est un organisme de formation agréé par la DRTEFP (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). A ce titre, LT2S est habilitée à facturer les actes de formation en exonération de TVA.

6.3. Les prix de LT2S ne visent que la fourniture des Services décrits dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le Client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

ARTICLE 7 – PAIEMENTS

7.1. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, par virement ou chèque, au siège social de LT2S au plus tard trente 30 jours après la date de facturation.

7.2 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de LT2S 8 jours calendaires après sa réception. A défaut, le Client ne pourra plus contester cette facture.

7.3 En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

7.4. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, des pénalités de retard d'un montant égal, par mois, à trois 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la constatation du défaut de paiement, avec un minimum de cinquante 50 euros.

7.5. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

ARTICLE 8 - PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à LT2S. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par LT2S au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à LT2S au premier jour de la formation, LT2S se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

ARTICLE 9 - DELAIS

9.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de LT2S ne pourra être engagée que si le retard est imputable à sa faute lourde.

9.2 Le Client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du Contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par LT2S.

ARTICLE 10 - FRAIS

Les frais de déplacement et d'hébergement du consultant / formateur de LT2S sont intégralement à la charge du Client.

Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

ARTICLE 11 – ANNULATION / REPORT DES FORMATIONS

11.1 A L'INITIATIVE DE LT2S

LT2S se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable. Dans ce cas, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours. Aucune autre indemnité ne sera versée au client.

Le contrat peut aussi être résilié par LT2S en cas de faute du Client non réparée dans les (30) jours après mise en demeure, notamment lorsque le Client ne règle pas le prix des Services ou perturbe les enseignements ou le climat relationnel. En cas de retard ou de défaut de paiement, LT2S se réserve le droit également de ne pas accepter en cours ou cours à distance le stagiaire, de supprimer sa participation aux outils digitaux mis en place et d'interrompre sa préparation.

11.2 A L'INITIATIVE DU CLIENT

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au plus tard 14 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation

doit faire l'objet d'une notification par courrier ou par e-mail à l'adresse contact@lt2s.fr.

A moins de 14 jours ouvrés avant le début du cours ou en cas d'une absence du stagiaire le jour du stage, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au Client, sauf cas de force majeure avéré. Les sommes correspondantes à la clause de dédit formation, ne peuvent ni être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur paritaire agréé.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société LT2S ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par email.

11.3 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT
Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

ARTICLE 12 – DROIT DE RETRACTATION

12.1. Il est rappelé que l'article L. 221-18 du Code de la consommation dispose que :

« Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »

12.2. Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la conclusion du Contrat ou de la fourniture du Service pour exercer son droit de rétractation auprès de la Société, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

12.3. Pour exercer son droit de rétractation de la Commande le Client doit notifier sa décision de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception adressée à LT2S – 147 rue de la Comète – 69210 EVEUX, avec le formulaire qui lui aura été remis lors de la signature de son contrat ou [à télécharger ici](#).

12.4. En cas de notification à LT2S par le Client de sa décision de rétractation, quel que soit le moyen employé, LT2S lui enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation par e-mail.

12.5. En cas de rétractation du Client, le remboursement du ou des Service(s) qui a ou ont fait l'objet du droit de rétractation est effectué par la Société par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. Le remboursement est opéré dans les meilleurs délais, et au plus tard 14 jours à compter du jour où la Société est informée de la décision du Client de rétractation de sa Commande.

12.6. Si le client a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, l'intégralité de la prestation est à régler.

ARTICLE 13 - ABSENCES ET ASSIDUITE

La participation à la totalité des cours organisés par LT2S dans le cadre de ses formations est obligatoire.

L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat éventuel lié à la formation suivie. Toute absence à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit.

ARTICLE 14 – LIMITATIONS DES RESPONSABILITES

Les obligations de LT2S dans le cadre du présent Contrat sont des obligations de moyens. En conséquence, LT2S ne saurait être tenu responsable des dommages subis par le Client qu'à la condition que la preuve de sa faute soit rapportée par le Client. LT2S ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dont l'origine lui serait étrangère ainsi que de tous dommages indirects subis par le Client. Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que constituent des dommages indirects ne pouvant ouvrir droit à réparation pour le Client tout préjudice ou trouble commercial, perte de bénéfice, perte d'exploitation, perte de données ou atteinte à l'image. Dans l'hypothèse où la responsabilité par LT2S venait à être engagée dans le cadre du Contrat, le montant des dommages et intérêts alloués au Client ne pourra excéder le montant des sommes versées par le Client au titre de la commande dont le défaut d'exécution est à l'origine du dommage subi par le Client. LT2S ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dont l'origine serait postérieure à la réalisation des Services ou qui résulteraient d'une modification apportée par le Client aux



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES LT2S GAËLLE TEYSSIER

livrables remis lors de la réalisation des Services. LT2S ne pourra en aucun cas, voir sa responsabilité civile engagée pour manquement à l'une quelconque de ses obligations si ce manquement est dû à un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative, les mouvements sociaux, les manifestations, les guerres, les embargos, les catastrophes naturelles (inondations, orages, tempêtes, tremblements de terre), les explosions, les incendies, les faits de guerre, les actes de terrorisme, les mesures de restrictions légales, les émeutes, les conflits civils et les révolutions.

ARTICLE 15 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

LT2S reste seul titulaire, sauf clause contraire, de l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux Services et aux livrables remis au Client lors de leur réalisation, ceci quel qu'en soit le support. Par conséquent, le Client ne pourra faire usage des livrables remis par LT2S lors de la réalisation des Services sans l'accord préalable écrit de LT2S.

ARTICLE 16 – CONFIDENTIALITE

LT2S souhaite obtenir de la part de ses clients, une confiance totale afin de collaborer et instaurer un travail d'équipe en toute sérénité dans la confidentialité et la discrétion. LT2S est à l'écoute pour répondre avec rigueur aux exigences et s'adaptera aux obligations sur une durée dont seul le client décidera et sans aucun engagement. Les prestations de LT2S sont basées sur le respect, une des priorités de LT2S, pour établir un véritable partenariat

et des relations humaines avec ses clients. LT2S s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. La responsabilité de LT2S ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer LT2S des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

ARTICLE 17 - JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution d'un contrat conclu avec l'entreprise LT2S sera de la compétence du Tribunal de Commerce de LYON.

Le
NOM

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »